

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Industrial Vehicles & Machinery Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Compact Utility Vehicle	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P407-130552/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 5P407-130552	Date 2014-01-28
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HS-623-64490	
File No. - N° de dossier hs623.5P407-130552	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-04	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Allard, Denis	Buyer Id - Id de l'acheteur hs623
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4003 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5227
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P407-130552/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs623

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P407-130552

File No. - N° du dossier

hs6235P407-130552

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

RÉVISION 001

Cette révision est demandée afin de fournir la Description d'achat et le questionnaire d'information.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

**Description d'achat et questionnaire d'information
relativement au
véhicule utilitaire compact
8 janvier 2014**

Pour la fourniture de deux configurations distinctes d'un véhicule utilitaire compact devant servir à Parcs Canada. Les véhicules utilitaires compacts (UV) serviront à aménager des sentier et pour diverses activités opérationnelles.

Cette description d'achat (colonne de gauche) décrit les exigences techniques obligatoires. Le questionnaire (colonnes de droite) traite de l'information technique, laquelle doit être fournie par le soumissionnaire aux fins d'évaluation de la ou des configurations du matériel offert.

Configuration 001 – véhicule utilitaire compact (lieu historique national de Batoche)

Renseignements sur l'entrepreneur :

Nom de l'entrepreneur _____

Date _____

Produits de remplacement / solutions de rechange :

Est-ce que des produits de remplacement ou des solutions de rechange sont offerts comme équivalents?
Oui _____ Non _____

Année _____

Marque _____

Modèle _____

Une « preuve de conformité » doit être fournie pour chaque exigence de rendement/spécification. Les soumissionnaires doivent indiquer le nom/titre du document ainsi que le numéro de page où figure la « preuve de conformité ».

EXIGENCE (1 de 2)

Fourniture, livraison et déchargement d'un (1) véhicule utilitaire compact neuf et non utilisé à Parcs Canada, **lieu historique national de Batoche situé près de Wakaw, Saskatchewan**, conformément aux spécifications énumérées ci-après.

1.	Exigences techniques obligatoires :	Spécifications du fabricant	Renvoi du soumissionnaire (numéro de page)
1.1	L'année modèle du véhicule utilitaire doit être 2013 ou plus récent.		
1.2	Doit être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles applicables en matière de construction, de sécurité, de niveaux de bruit et de niveaux de pollution en vigueur au Canada au moment de sa construction.		
1.3	Conditions météorologiques : Le véhicule/matériel doit fonctionner dans les conditions météorologiques extrêmes propres au Canada, à des températures qui varient de -40 à 37 °C (-40 à 99 °F).		

1.	Exigences techniques obligatoires :	Spécifications du fabricant	Renvoi du soumissionnaire (numéro de page)
1.4	Terrain : Le véhicule/matériel doit pouvoir être utilisé hors route (p. ex., sur des pistes, sur des chantiers de construction, en plein champ, à flanc de colline et sur des chemins de terre battue), sur la neige et la glace, de même que dans la boue et le sable, et ce, toute l'année.		
1.5	Matières dangereuses : Les fiches signalétiques doivent être fournies au responsable technique à la livraison du véhicule ou à un autre moment convenu mutuellement par le responsable technique et le fournisseur.		
1.6	Poste de conduite : Le poste de conduite doit être doté d'un cadre de protection conforme à la législation en vigueur sur la sécurité des véhicules utilitaires de ce type au moment de la construction du véhicule. De plus, le poste de conduite doit être doté d'un second moyen de sortie clairement identifié comme tel (p. ex. : une deuxième porte).		
1.7	Le poste de conduite doit contenir un siège conducteur à suspension rembourré avec appuie-tête résistant à l'eau qui assoit deux (2) passagers ou plus et est conforme aux normes du constructeur.		
1.8	Le poste de conduite doit comprendre les caractéristiques suivantes : boîte à gants, prise 12 volts, porte-gobelet, radio (AM/FM, entrée auxiliaire), rétroviseur et klaxon.		
1.9	Moteur : Le moteur doit être alimenté au diesel, refroidi par liquide et avoir une force d'au moins 22 chevaux-puissance.		
1.10	Composants du moteur : Les composants du moteur doivent comprendre un pare-étincelles conforme aux normes du constructeur et intégré au système d'échappement. De plus, le moteur doit être doté d'un dispositif d'arrêt automatique.		
1.11	Le moteur doit être doté d'au moins un chauffe-bloc de 110 V.		
1.12	Le moteur doit être doté d'un des dispositifs d'aide au démarrage par temps froid suivants : un système d'injection d'éther, une ou plusieurs bougie(s) de préchauffage ou un système de préchauffage d'air d'admission. Les soumissionnaires doivent indiquer, dans leur soumission, de quel dispositif d'aide au démarrage par temps froid est doté l'équipement offert.		
1.13	Boîte de vitesses : Le véhicule doit être doté d'une boîte de vitesses hydrostatique variable comportant au moins deux (2) régimes.		
1.14	Le véhicule doit avoir 4 roues motrices avec l'option de 2 roues motrices.		
1.15	Direction : Le véhicule doit être doté d'une servodirection.		
1.16	Vitesse en marche avant : une vitesse avant d'au moins 40 km/h (25 mi/h)		
1.17	Poids du véhicule : 1 800 lb minimum		

1.	Exigences techniques obligatoires :	Spécifications du fabricant	Renvoi du soumissionnaire (numéro de page)
1.18	Rayon de braquage : Le rayon de braquage du véhicule doit être de 13 pi ou moins (sans utiliser les freins).		
1.19	Suspension : La suspension doit être indépendante des quatre roues.		
1.20	Carrosserie cargo : Le véhicule doit être doté d'une carrosserie cargo avec vérin de levage d'une capacité minimale de 1 100 lb.		
1.21	Capacité de fonctionnement : 1 500 lb minimum		
1.22	Capacité de remorquage : 1 300 lb minimum		
1.23	Treuil monté sur l'avant : 2 000 lb minimum		
1.24	Éclairage : Le véhicule doit être équipé d'au moins deux (2) phares et deux (2) feux arrière, conformément aux normes du constructeur.		
1.25	Tableau de bord : Le véhicule doit comprendre un indicateur de vitesse, mode d'entraînement (H, L, N, P), heures-machine, code de service et tr/min.		
1.26	Peinture : La couche d'apprêt doit être très durable, résistante à la corrosion et conforme aux normes du constructeur.		
1.27	Documentation : L'entrepreneur doit offrir les manuels d'entretien et de pièces en format papier ou CD/DVD-ROM. Les manuels doivent être livrés avec le véhicule ou à un autre moment convenu avec le responsable technique.		

Configuration 002 – véhicule utilitaire compact avec cabine (parc national du Canada des Prairies)

Renseignements sur l'entrepreneur :

Nom de l'entrepreneur _____

Date _____

Produits de remplacement / solutions de rechange :

Est-ce que des produits de remplacement ou des solutions de rechange sont offerts comme équivalents?

Oui _____ Non _____

Année _____

Marque _____

Modèle _____

Une « preuve de conformité » doit être fournie pour chaque exigence de rendement/spécification. Les soumissionnaires doivent indiquer le nom/titre du document ainsi que le numéro de page où figure la « preuve de conformité ».

EXIGENCE (2 de 2)

2.	Exigences techniques obligatoires :	Spécifications du fabricant	Renvoi du soumissionnaire (numéro de page)
2.1	L'année modèle du véhicule utilitaire doit être 2013 ou plus récent.		
2.2	Doit être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes industrielles applicables en matière de construction, de sécurité, de niveaux de bruit et de niveaux de pollution en vigueur au Canada au moment de sa construction.		
2.3	Conditions météorologiques : Le véhicule/matériel doit fonctionner dans les conditions météorologiques extrêmes propres au Canada, à des températures qui varient de -40 à 37 °C (-40 à 99 °F).		
2.4	Terrain : Le véhicule/matériel doit pouvoir être utilisé hors route (p. ex., sur des pistes, sur des chantiers de construction, en plein champ, à flanc de colline et sur des chemins de terre battue), sur la neige et la glace, de même que dans la boue et le sable, et ce, toute l'année.		
2.5	Matières dangereuses : Les fiches signalétiques doivent être fournies au responsable technique à la livraison du véhicule ou à un autre moment convenu mutuellement par le responsable technique et le fournisseur.		

2.	Exigences techniques obligatoires :	Spécifications du fabricant	Renvoi du soumissionnaire (numéro de page)
2.6	Poste de conduite : Le poste de conduite doit être doté d'un cadre de protection conforme à la législation en vigueur sur la sécurité des véhicules utilitaires de ce type au moment de la construction du véhicule. De plus, le poste de conduite doit être doté d'un second moyen de sortie clairement identifié comme tel (p. ex. : une deuxième porte).		
2.7	Le poste de conduite doit contenir un siège conducteur à suspension rembourré avec appuie-tête résistant à l'eau qui assoit deux (2) passagers ou plus et est conforme aux normes du constructeur.		
2.8	Le poste de conduite doit comprendre une cabine étanche pressurisée, chauffée et climatisée, dotée de fenêtres à châssis ouvrant.		
2.9	Le poste de conduite doit comprendre les caractéristiques suivantes : boîte à gants, prise 12 volts, porte-gobelet, radio (AM/FM, entrée auxiliaire), rétroviseur, essuie-glaces et klaxon.		
2.10	Moteur : Le moteur doit être alimenté au diesel, refroidi par liquide et avoir une force d'au moins 24 chevaux-puissance.		
2.11	Composants du moteur : Les composants du moteur doivent comprendre un pare-étincelles conforme aux normes du constructeur et intégré au système d'échappement. De plus, le moteur doit être doté d'un dispositif d'arrêt automatique.		
2.12	Le moteur doit être doté d'au moins un chauffe-bloc de 110 V.		
2.13	Le moteur doit être doté d'un des dispositifs d'aide au démarrage par temps froid suivants : un système d'injection d'éther, une ou plusieurs bougie(s) de préchauffage ou un système de préchauffage d'air d'admission. Les soumissionnaires doivent indiquer, dans leur soumission, de quel dispositif d'aide au démarrage par temps froid est doté l'équipement offert.		
2.14	Boîte de vitesses : Le véhicule doit être doté d'une boîte de vitesses hydrostatique variable comportant au moins deux (2) régimes.		
2.15	Le véhicule doit avoir 4 roues motrices avec l'option de 2 roues motrices.		
2.16	Direction : Le véhicule doit être doté d'une servodirection.		
2.17	Vitesse : une vitesse d'au moins 40 km/h (25 mi/h)		
2.18	Poids du véhicule : 2 000 lb minimum		
2.19	Rayon de braquage : Le rayon de braquage du véhicule doit être de 13 pi ou moins (sans utiliser les freins).		
2.20	Suspension : la suspension doit être indépendante des quatre roues		
2.21	Carrosserie cargo : Le véhicule doit être doté d'une carrosserie cargo avec vérin de levage d'une capacité minimale de 1 100 lb.		

2.	Exigences techniques obligatoires :	Spécifications du fabricant	Renvoi du soumissionnaire (numéro de page)
2.22	Capacité de fonctionnement : 1 500 lb minimum		
2.23	Capacité de remorquage : 1 300 lb minimum		
2.24	Éclairage : Le véhicule doit être équipé d'au moins deux (2) phares, deux (2) feux arrière et d'un feu stroboscopique jaune conformément aux normes du constructeur.		
2.25	Tableau de bord : Le véhicule doit comprendre un indicateur de vitesse, mode d'entraînement (H, L, N, P), heures-machine, code de service et tr/min.		
2.26	Circuit hydraulique : Le circuit hydraulique doit être fourni avec tous les éléments requis pour faire fonctionner l'équipement hydraulique mentionné.		
2.27	Peinture : La couche d'apprêt doit être très durable, résistante à la corrosion et conforme aux normes du constructeur.		
2.28	Documentation : L'entrepreneur doit offrir les manuels d'entretien et de pièces en format papier ou CD/DVD-ROM. Les manuels doivent être livrés avec le véhicule ou à un autre moment convenu avec le responsable technique.		